

Les inscriptions sont limitées à 3 thématiques par personne et à deux professionnels d'un même établissement par thématique.

Merci de bien vouloir compléter un bulletin d'inscription par personne.

L'inscription aux groupes thématiques est réservée aux établissements adhérents au CEPPRAL.

Identification

Mr/ Mme/ Mlle (Nom, Prénom) :

Qualité : Directeur Médecin Responsable qualité
 Pharmacien Cadre Autre :

Tél : Courriel (obligatoire):

Adresse / Lieu d'exercice (*Tampon de l'établissement*) :

Inscription aux formations inter établissement

Veillez cocher la ou les formations auxquelles vous souhaitez participer :

Thématiques

Droits des patients

- Déployer une démarche de bientraitance
- La prise en charge de la douleur
- Les soins palliatifs - La prise en charge et les droits des patients en fin de vie

Gestion des risques

- Gestion des Evènements Indésirables Graves (EIG)
- Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse

EPP et certification

- Indicateurs de qualité et de sécurité des soins
- L'EPP paramédicale

Lieu de formation

Les groupes thématiques ont lieu soit **de visu à Lyon (69)**, soit sous forme de **conférence téléphonique**. Le CEPPRAL se réserve le droit de refuser des professionnels souhaitant participer en conférence téléphonique lors de certaines réunions ayant lieu de visu.

Modalités et montant de l'inscription

- Le droit d'inscription aux groupes thématiques est fixé à **40 euros par groupe et par établissement**.
- Les groupes thématiques débiteront en **mars 2012**
- Le nombre de participants est **limité à 10 établissements par groupe**.

Vous souhaitez effectuer votre règlement par :

- Chèque**, à l'ordre de l'Association CEPPRAL
- Virement** (30004|00623|00010038895|90|BNP PARIBAS LYON BELLEGOUR)
- Mandat** (une facture vous sera envoyée pour le règlement)

✉ Nous vous remercions de nous faire parvenir ce bulletin et le règlement par courrier à l'adresse suivante :

Cellule de coordination du CEPPRAL - Formations
162, avenue Lacassagne - Bât. A - 69424 Lyon cedex 03

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par téléphone au 04 72 11 57 32 ou par courriel : contact@ceppral-sante.fr

Fait le :

Signature du demandeur :

- 1 - Les inscriptions seront prises en compte par ordre chronologique de réception du règlement, dans la limite de 20 personnes par formation.
- 2 - Tout désistement doit être signalé par écrit au moins une semaine avant la date de la première réunion. A défaut, la facturation sera maintenue. La personne initialement inscrite peut toutefois être remplacée par une personne de son choix sans frais supplémentaires.
- 3 - Une facture acquittée vous sera adressée en retour de votre règlement.